



L'AP-HP VEUT NOUS GRUGER !

**Quand l'administration prend ses agents
pour des connes et pour des cons ...**

Une information avait déjà été faite sur les repos dus et la problématique à propos de leur report sur l'année suivante, et le refus de certains établissements d'appliquer cette procédure.

Des notes de services émanant du siège AP-HP recommandent aux agents de poser ces jours afin de les épurer.

La belle affaire, puisque que l'on continue de refuser aux agents de prendre leurs jours.

Quelles sont les raisons invoquées pour refuser aux agents la prise de ces jours ? La « *raison de service* », ce qui est totalement illégal.

Car il faut que chacun le sache une bonne fois pour toute, « *la raison de service* » n'a aucun fondement juridique.

Seule peut être pris en compte la nécessité du service, qui consiste à l'obligation d'assurer la continuité du service avec un effectif minimum.

D'autre part, dès lors que l'administration refuse, celle-ci doit obligatoirement motiver ce refus notamment de manière écrite.

Autre problème, lorsque que l'on évoque le problème du non report des repos dus, l'administration répond « *C'est la faute au NSI !!!* »

Excuse totalement grotesque ! Le Nouveau Système Informatique (NSI) est un logiciel informatique, qui peut donc parfaitement être paramétré par un informaticien.

Autre dommage collatéral, les établissements procèdent déjà dans certains établissements à la remise à zéro des compteurs, alors qu'ils s'étaient engagés à ce que les agents ne perdent aucun jour. Là encore, il s'agit bien d'un réglage technique opéré par un informaticien.

C'est donc une volonté du directeur général de l'AP-HP de vouloir épurer les compteurs de ses personnels et de faire ainsi des économies sur le dos de ces derniers.

C'est pourquoi, il est nécessaire de saisir le directeur général par courrier en RAR pour lui demander la restitution de nos repos (voir modèle de lettre).

Alors n'hésitez pas à envoyer une lettre en RAR pour réclamer le report des jours dus des années antérieures à :

**Monsieur Benoit LECLERCQ
Directeur Général de l'AP-HP
3, avenue Victoria
75004 Paris**

En le menaçant d'aller au Tribunal administratif compétent, si vous n'obtenez pas gain de cause.

La menace est réelle alors mobilisez-vous avant qu'il ne soit trop tard et réclamer votre du !

**N'hésitez pas à contacter la section
syndicale SUD Santé de votre
établissement.**

Février 2010